



## Rapport financier 2019-2020

L'exercice 2019-2020 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> août 2019. Les comptes sont arrêtés au 1<sup>er</sup> août 2020.

Le total des **recettes** de la période s'élève **520 €** provenant des cotisations et dons.

Durant la même période, les **dépenses** ont été de **1041,25 €** à savoir :

- 65,87 € de frais de secrétariat
- 112,81 € pour l'assurance obligatoire
- 806,10 € pour notre contribution à la couverture de la sacristie de l'église Saint Fiacre
- Et 56,45 € pour la maintenance de notre site internet.

Au terme de l'exercice, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> août 2020, l'excédent des dépenses sur les recettes est de 521,25 €. Nous avons **en caisse** sur notre compte Banque Tarneaud la somme de **9 611,98 €**. L'association n'a pas de dettes.

Le budget de l'exercice annuel qui commence prévoit des rentrées de dons, cotisations et ventes d'environ 800 €. En dépenses, le bureau approuvera au cas par cas les dépenses courantes. Sont déjà décidées et prévues :

- une participation de 1 000 € pour les travaux d'électricité achevés de Saint Martin de Champeaux, qui ne sera demandée qu'en même temps que la suivante
- une participation de 2 036 € à la restauration de la porte peinte de la sacristie de Saint Martin, à laquelle s'ajoutera une prise en charge d'un transport supplémentaire de la porte restaurée pour la rapporter du Conservatoire d'Art Sacré de Périgueux (que l'on peut estimer à 150 euros en référence aux autres transports déjà prévus au devis).

Le total de ces engagements est inférieur à 3 200 euros.

Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à régler **vos cotisations 2020 (10 €) et 2021 (à fixer)** soit ici même lors de l'assemblée générale, en espèces ou en chèque, soit par courrier adressé à l'association, soit en ligne sur le site [www.champeauxlachapellepommier.com](http://www.champeauxlachapellepommier.com) par virement sécurisé Paypal. D'autre part, nous avons en vente des cartes postales (à 50 c) et des dossiers d'information (à 5 €). Enfin, il est rappelé que l'association est officiellement habilitée à recevoir tous dons et legs, et que les déductions fiscales autorisées par ces dons n'ont pas changé.

Dominique Nasse, trésorier